Bordereau attestant l'exactitude des informations - POITIERS - 8602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/06/2025 - 3325 - 2021 B 01084 - 907 824 528 - ABAUX INVEST

GROUPE ECS EXPERTISES CONSEILS SYNERGIES

EXPERTISES CONSEILS SYNERGIES
Société d'Expertise Comptable
Société par actions simplifiée au capital de 290 750 Euros
Tableau de l'ordre de la Région Nouvelle Aquitaine
RCS POITIERS 487 720 377 - Siret 487 720 377 00018
APE/NAF 6920 Z - TVA CEE FR 48 487 720 377

Nicolas SAUROIS
Expert-comptable

Hugo ROUSSEL
Expert-comptable

Marie CASAUX
Expert-comptable

Harmonie DUTAUD
Expert-comptable

Aymeric MAÎTRE du CHAMBON
Expert-comptable

Christophe MARTEAU
Directeur Associé

n° de dépôt 3325

23 JUIN 2025

n° de gestion 21B1084

COMPTES ANNUELS

n° de facture

n° de chrono

SARL ABAUX INVEST

Route de Journet

86290 LA TRIMOUILLE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Certifié conforme

Civray 86400
Z.A. de Savigné – CS 20056
Tél. 05 49 87 02 59

Ligugé 86240
2 impasse Colette Besson
Z.A. Les Érondières
Tél. 05 49 58 36 72

Montmorillon 86500
22 rue des vieux chênes
Tél. 05 49 91 00 33

ecs.sarl@groupe-ecs.com
www.groupe-ecs.com

vous accompagne !

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (1)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	25 000.00		25 000.00	25 000.00
	Constructions	180 000.00	9 988.00	170 012.00	179 012.00
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	45 622.45	5 109.00	40 513.45	44 506.00
	Immobilisations en cours	156 811.81		156 811.81	
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	892 800.00		892 800.00	892 800.00
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	168 600.00	8 738.51	159 861.49	100 000.00
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	1 468 834.26	23 835.51	1 444 998.75	1 241 318.00
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances	388 702.04		388 702.04	388 123.64
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	193 517.81		193 517.81	30 180.07
	Charges constatées d'avance (3)				
	Total III	582 219.85		582 219.85	418 303.71
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 051 054.11	23 835.51	2 027 218.60	1 659 621.71

(1) Dont droit au bail
(2) Dont a moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 892 800)	892 800.00	892 800.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	38 291.88	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	727 545.83	
	Report à nouveau		393 463.64
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	364 508.76	372 374.07
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	2 023 146.47	1 658 637.71
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	622.45	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 449.68	984.00
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	4 072.13	984.00
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 027 218.60	1 659 621.71
	(1) Dont à moins d'un an	4 072.13	984.00

ABAUX INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 892 800 euros
Siège social : Route de Journet
86290 LA TRIMOUILLE
907 824 528 RCS POITIERS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 21 mai 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 364 508,76 euros de la manière suivante :

- A la réserve légale — 50 988,12 euros
- A titre de dividende global à l'Associé Unique — 21 500,00 euros
 Soit 0,024 euro (arrondi) par part
- Le solde — 292 020,64 euros
 En totalité au compte « autres réserves ».

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 21 500,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et le 30 septembre 2025 au plus tard.

L'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de

référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Certifié conforme
La Gérance

